



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU CHER

Mission Inter-Services de l'Eau  
et de la Nature du Cher  
6 Place de la Pyrotechnie  
18019 BOURGES CEDEX

**ARRETE n° 2012 - 1 - 07 86**

modifiant la composition des membres de  
la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Yèvre-Auron

Le préfet du Cher  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 212-1, L212-3 à L.212-11, et R.212-26 à R.212-47,

Vu le décret n° 92-1042 du 24 septembre 1992 portant application de l'article 5 de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux,

Vu le décret 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2967/03 du 7 août 2003 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Yèvre-Auron,

Vu l'arrêté n° 2010-1-0902 du 4 juin 2010 portant composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Yèvre-Auron,

Vu l'arrêté n° 2012-1-0317 du 12 mars 2012 modifiant la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Yèvre-Auron,

Vu la désignation faite par l'établissement public Loire en date du 2 juillet 2012,

Sur proposition du chef de la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature du Cher,

ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** —

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 2010-1-0902 du 4 juin 2010 portant désignation des membres de la CLE du SAGE Yèvre-Auron est remplacé par les termes suivants :

« La composition de cette commission est arrêtée comme suit :

**1- Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :**

- ◆ Représentants des Communes du Cher :
  - M. Xavier FOU DRAT, maire-adjoint d'Avord
  - M. Roland BOUAL, maire-adjoint de St-Germain-du-Puy
  - M. Robert JACQUET, maire de Flavigny
  - M. Alain GOUGNOT, maire de Farges-en-Septaine
  - M. Jean-Marie DELEUZE, maire de Verneuil
  - M. Jean-Michel BERTAUX, maire de St-Denis-de-Palin
  - M. Jean-Pierre CHALOPIN, maire-adjoint de Berry-Bouy
  - M. Gérard ROUZEAU, maire de Senneçay
  - M. Claude LELOUP, maire des Aix d'Angillon
  - M. Pierre SARREAU, maire d'Etréchy
  
- ◆ Représentants des Communes de l'Allier :
  - M. Daniel RENAUD, maire de Valigny
  
- ◆ Représentants du Conseil Général du Cher :
  - M. Yves BEUCHON, conseiller général de St-Doulchard
  - M. Henri PAIN, conseiller général de Dun-sur-Auron
  
- ◆ Représentant du Conseil Général de l'Allier :
  - M. Daniel ROUSSAT, conseiller général d'Hérisson,
  
- ◆ Représentant du Conseil Régional Auvergne :
  - M. Daniel DUGLERY
  
- ◆ Représentant du Conseil Régional Centre :
  - Mme Michèle RIVET, vice-présidente du conseil régional,
  
- ◆ Représentant de l'Etablissement Public de bassin (EP Loire) :
  - M. Paul BERNARD
  
- ◆ Représentants des Communautés de communes, des Syndicats :
  - M. Jean COUADE, Président du Syndicat Mixte pour l'Intercommunication des Réseaux d'alimentation en eau potable situés au Nord-Est (SMIRNE) de Bourges,
  - M. Robert HUCHINS, 10<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté d'Agglomération de Bourges,
  - M. Roland NARBOUX, Président du Syndicat Intercommunal pour l'Amélioration et l'Assainissement de la Vallée de l'Yèvre (SIAAVY),
  - Mme Irène FELIX, Présidente du Syndicat Mixte du Canal de Berry,
  - M. Xavier CREPIN, représentant le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins de l'Auron, l'Airain et leurs affluents.

**2 - Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations :**

- M. le président de la Chambre d'Agriculture ou son représentant,
- M. le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ou son représentant,
- M. le président de la Chambre des Métiers ou son représentant,
- Mme la présidente du Syndicat de la Propriété Rurale du Cher ou son représentant,
- M. le président de l'Association Nature 18 ou son représentant,
- M. le président pour l'Étude Générale des Marais Classés et inscrits de Bourges ou son représentant,
- M. le président de la Fédération du Cher pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ou son représentant,
- M. le président de l'Union Départementale des Syndicats d'Irrigants et de Gestion des Eaux ou son représentant,

- M. le président de l'Union Départementale des Associations Familiales du Cher ou son représentant,
- M. le président du Comité Départemental du Tourisme ou son représentant,
  
- M. le président du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Ile de France et du Centre ou son représentant,

**3 – Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :**

- le préfet de la Région Centre, coordonnateur de bassin Loire-Bretagne, ou son représentant,
- le préfet du Cher ou son représentant,
- le préfet de l'Allier ou son représentant,
- le directeur départemental des Territoires du Cher ou son représentant,
- le directeur de l'agence régionale de santé de la région Centre ou son représentant,
- le directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre ou son représentant,
- le directeur départemental de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection aux Personnes du Cher ou son représentant,
- le directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (délégation Centre-Loire) ou son représentant,
- le chef de la délégation inter-régionale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant. »

**Article 2 —**

La liste des membres de la commission sera publiée au recueil des actes administratifs des départements du Cher et de l'Allier.

Conformément à l'article R.212-29 du code de l'environnement, le présent arrêté sera publié sur le site [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr).

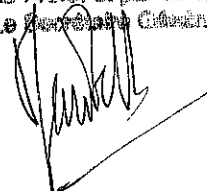
**Article 3 —**

L'arrêté préfectoral n° 2012-1-0317 du 12 mars 2012 est abrogé.

**Article 4 —** Les secrétaires généraux des préfectures du Cher et de l'Allier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

BOURGES, le **16 JUIL. 2012**

le Préfet  
 Pour le Préfet et par délégation,  
 Le Secrétaire Général,



**Henri ZELLER**

